

2015-2016

Règlement intérieur garderie et TAP du RPI BIVILLE/VAUVILLE

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2014, Hague Vacances Loisirs (HVL) assure l'organisation de la garderie périscolaire du matin et du soir, du temps du midi et des nouveaux Temps d'Accueil Périscolaire (TAP).

Le TAP est un espace d'éducation et de socialisation qui, en complémentarité avec l'école et la famille, contribue à l'épanouissement personnel et social de l'enfant. Il permet aux enfants de vivre au mieux leur journée d'école en prenant en compte leurs rythmes.

Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Ce temps d'activité périscolaire est facultatif et gratuit.

La garderie est payante sur Vauville.

Emploi du temps de BIVILLE

	Lundi		Mardi		Mercredi	Jeudi		Vendredi
7h15 8h15	Garderie à Vauville		Garderie à Vauville		Garderie à Vauville	Garderie à Vauville		Garderie à Vauville
	BUS		BUS		BUS	BUS		BUS
8h30 11h45	Classe		Classe		Classe	Classe		Classe
12h30 13h15	Repas et animation		Repas et animation		Garderie (gratuite)	Repas et animation		Repas et animation
15h00 15h15	Classe		Classe			Classe		Classe
TAP 16h15	Activités récréatives	Ateliers découvertes	Activités récréatives	Ateliers découvertes		Activités récréatives	Ateliers découvertes	Activités récréatives
17h30	Garderie (gratuite)		Garderie (gratuite)			Garderie (gratuite)		Garderie (gratuite)

Emploi du temps de VAUVILLE

	Lundi		Mardi		Mercredi	Jeudi		Vendredi
7h15	Garderie		Garderie		Garderie	Garderie		Garderie
8h45 12H00	Classe		Classe		Classe	Classe		Classe
12h30 13h30	Repas et animation		Repas et animation		Garderie (gratuite)	Repas et animation		Repas et animation
15h15 15h30	Classe		Classe			Classe		Classe
TAP 16h30	Activités récréatives	Ateliers découvertes	Activités récréatives	Ateliers découvertes		Activités récréatives	Ateliers découvertes	Activités récréatives
18h30	Garderie		Garderie			Garderie		Garderie

Temps scolaire

Géré par HVL

Géré par CCH

TAP

Acteurs des TAP :

L'encadrement des TAP est confié à un personnel qualifié et/ou diplômé.

Le personnel permanent est employé par HVL ou mis à disposition par la CCH.

Les intervenants sont proposés par Familles Rurales ou employés par HVL.

Si un intervenant est absent et qu'il n'est pas remplacé, les enfants seront dirigés vers les activités récréatives.

Temps et lieux d'animation :

Les activités sont proposées : * **les lundis, mardis, jeudis de 15h15 à 16h15 et les vendredis de 15h00 à 16h15 à Biville**, pendant les périodes scolaires.

* **les lundis, mardis, jeudis de 15h30 à 16h30 et les vendredis de 15h15 à 16h30 à Vauville**, pendant les périodes scolaires.

Elles sont proposées pour des périodes de vacances à vacances, qui constituent 5 cycles :

- **Cycle 1 : du 2 septembre au 16 octobre 2015 soit 7 semaines**
- Cycle 2 : du 2 novembre au 18 décembre 2015 soit 7 semaines
- **Cycle 3 : du 4 janvier au 5 février 2016 soit 5 semaines**
- Cycle 4 : du 22 février au 1er avril 2016 soit 6 semaines
- **Cycle 5 : du 18 avril au 5 juillet 2016 soit 11 semaines**

En fonction de l'activité le nombre d'enfants par groupe pourra être limité.

- Les activités récréatives auront lieu dans le local de la garderie pour Biville et à la cantine pour Vauville.
- Les ateliers découverte pourront avoir lieu soit à la salle communale, au plateau de sport, salle local garderie et salle multi-activités suivant la commune.

Les enfants seront redonnés à leurs parents, ou à une personne dûment déclarée sur la fiche de renseignement, uniquement au local garderie pour Biville et à l'école pour Vauville. En aucun cas ils ne pourront être récupérés dans un autre lieu, ni pendant le trajet d'un lieu à un autre.

Fonctionnement :

Activités récréatives :

- Elles sont accessibles à toutes les tranches d'âge.
- L'enfant est accueilli par les animateurs à la sortie de la classe.
- Le départ des enfants est échelonné. Les parents peuvent les récupérer jusqu'à **16h15 à Biville et 16h30 à Vauville**.
- Après l'heure indiquée ci-dessus, l'enfant est accueilli en garderie (**payant à Vauville**)
- Il n'est pas possible de faire les leçons ou devoirs sur ce temps.

Ateliers :

- Ils sont accessibles à partir de la Grande Section.
- L'enfant est récupéré par l'intervenant à la sortie de la classe.
- Le départ des enfants est fixe. Les parents peuvent les récupérer à **16h15 à Biville et 16h30 à Vauville**, fin de l'atelier.
- L'enfant et ses parents s'engagent obligatoirement à sa participation pendant tout le cycle.

Fréquentation :

- Pour des raisons d'organisation et de sécurité il est obligatoire de prévenir par écrit l'absence de votre enfant.
- Soit : -Par mail à haguevacancesloisirs@orange.fr
-Par SMS au 07.82.71.88.99
-Par coupons à donner à l'animateur à la sortie de classe (disponibles auprès des animateurs ou au secrétariat HVL).
- Si vous n'avez pas prévenu, l'animateur ne laissera pas sortir votre enfant et l'accompagnera aux activités comme prévu.
 - Si votre enfant est inscrit à un atelier découverte il ne peut s'absenter sauf cas exceptionnel. Dans ce cas prévenir comme indiqué ci-dessus et fournir une attestation pour tout RDV.
 - Si votre enfant est absent plus de 2 fois dans un cycle à un atelier, il se verra refuser l'accès des ateliers au cycle suivant.
 - Les enfants fréquentant les TAP pourront sortir seul seulement s'ils sont en CE1 et avec une autorisation parentale signée (disponible au local garderie).

Retard :

En cas de retard des parents à la sortie de l'école, l'(les) enfant(s) sera (ont) conduit(s) par l'enseignant aux activités récréatives.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Fréquentation :

- Les enfants doivent être déposés par les parents dans les locaux de l'accueil périscolaire et ne seront autorisés à en partir seul.
- Ils doivent impérativement être récupérés par une personne majeure dûment déclarée sur la fiche d'inscription.
- **Vauville : de 7h15 à 8h45 et de 16h30 à 18h30** **Biville : de 16h15 à 17h30**

Tarifs (pour Vauville)

Le tarif de l'accueil périscolaire est fixé en fonction des revenus du foyer, à la demi-heure et selon le principe de dégressivité. Toute demi-heure commencée est due.

Tarif applicable

	Quotient familial < 752	Quotient familial > 752
½ heure	0,65€	0,90€
1h00	1,25€	1,70€
1h½	1,55€	2,10€
2h00	1,85€	2,50€
2h½	2,15€	2,90€
3h00 et +	2,45€	3,30€

Le goûter est fourni par la collectivité, il sera facturé au tarif de 0,40€.

Une facture vous est envoyée au début de chaque mois. Le paiement est à effectuer auprès de HVL.

Retard :

Les parents s'engagent à respecter les horaires de l'accueil périscolaire ; à défaut une pénalité de 5,00€ par enfant sera automatiquement appliquée sur la facturation dès que : 1 retard > 15 min ou 3 retards < 15min seront constatés.

BUS

Le bus est de la responsabilité du conseil général et le trajet sous la surveillance d'un agent CCH. Les inscriptions du bus se font à la CCH.

HVL est responsable des enfants jusqu'à leur montée dans le bus, vous devez donc remplir une fiche fréquentation bus, qui nous permettra de savoir quels enfants les animateurs doivent récupérer.

Pour tout changement ou absence vous devez impérativement envoyer un sms ou un mail au : 07.82.71.88.99 ou haguevacancesloisirs@orange.fr , ou un courrier manuscrit donné directement à l'animatrice.

Le cahier de l'école n'est pas un moyen de communication avec HVL. Nous ne prendrons pas les messages qui y seront notés.

INSCRIPTIONS

La fréquentation des TAP et de l'accueil périscolaire est obligatoirement soumise à inscription auprès de HVL.

Doit être fourni :

- Une fiche de renseignement par famille
- Une fiche sanitaire par enfant
- La photocopie du PAI (si l'enfant fait l'objet d'un protocole d'accueil individualisé)
- Une adhésion de 5€ par famille et par an (sera remboursée en fin d'année pour ceux n'ayant fréquentés que les TAP).
- Une inscription à l'année pour le périscolaire
- Une inscription par cycle pour les TAP
 - Le nombre de place aux ateliers étant limité, des listes d'attente par atelier seront ouvertes et rendra prioritaire cet atelier sur un autre cycle.
 - Inscription obligatoire pour **les ateliers et les activités récréatives**

En cas de modifications des informations communiquées, les parents s'engagent à prévenir HVL.

Les enfants âgés de moins de 3 ans ne sont pas accueillis au service d'accueil périscolaire, sauf dérogation accordée par la PMI.

Pour les enfants de moins de 6 ans le temps de présence journalière dans les structures scolaires et périscolaires ne doit pas dépasser 9 heures (directive des PMI), les parents devront veiller au respect de cette règle.

COMPORTEMENT

- Il est interdit d'apporter sur les temps périscolaires tout objet dangereux (cutter, couteau, etc...).
- Il est interdit d'apporter des téléphones, tablettes, jeux vidéos
- Il est déconseillé aux enfants d'apporter des objets personnels, en cas de perte ou de vol le service d'accueil périscolaire ne pourra être tenu pour responsable.
- Les enfants, comme leur famille doivent s'interdire tout comportement, geste et paroles qui porteraient atteinte au personnel du service d'accueil, à leurs camarades ou familles de ceux-ci.

Tout manquement au respect des dispositions du présent règlement pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive des TAP ou de l'accueil périscolaire.

Jérôme BELHOMME
Président de HVL